



LA CHAUX/DE/FONDS

MÉTROPOLE HORLOGÈRE
UHRENMETROPOLE
METROPOLI OROLOGIAIA
WATCHMAKING METROPOLIS

Rapport du Conseil communal

relatif à une demande de crédit de CHF 1'565'000.- TTC pour la mise en conformité de la patinoire des Mélèzes et en réponse au postulat PLR du 30 septembre 2009

(du 6 avril 2011)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Introduction

En date du 3 septembre 2009 un rapport conjoint du Service de l'urbanisme et de l'environnement et de l'Établissement cantonal d'assurance et de prévention (ECAP) est parvenu au Service des sports de la Ville de la Chaux-de-Fonds concernant la sécurité du site des Mélèzes.

Ce rapport met en évidence différents problèmes concernant la sécurité de la patinoire des Mélèzes. Plusieurs aspects y sont détaillés comme le comptage et le calcul de la capacité d'accueil du site, l'analyse des voies d'évacuation, les locaux (buvette juniors, locaux techniques et autres bars), et les combustibles à risque. Ce rapport demande de prendre des mesures urgentes et des adaptations à faire dans un laps de temps le plus réduit possible.

Débats au Conseil général et postulat

Lors de la séance du 30 septembre 2009 (voir PV pages 1427 et suivantes), à l'occasion de l'examen du rapport du Conseil communal à l'appui de diverses demandes de crédit dans le cadre d'un programme de soutien à l'économie régionale dans le contexte de crise économique mondiale, votre Conseil amendait les deux arrêtés qui lui étaient soumis. Les deux demandes de crédit suivantes étaient en effet retirées de la liste des projets retenus :

1. CHF 500'000.- pour la réfection des gradins de la Patinoire des Mélèzes (réallocation d'investissement 2009) ;
2. CHF 310'000.- pour la réfection de la clôture, du couvert à matériel et du carré de sable du Paddock du Jura (prélèvement au fonds de soutien à l'économie).

Durant la discussion sur ce rapport plusieurs groupes s'interrogeaient sur la pertinence de procéder à la réfection des gradins de la Patinoire des Mélèzes compte tenu du très récent rapport sur la sécurité que le Conseil communal venait de recevoir et dont la presse avait fait état. Il apparaissait dès lors que la priorité devait être mise d'abord sur les aspects de sécurité de manière à répondre aux normes actuelles et, ce faisant, permettre d'augmenter à nouveau le nombre de spectateurs que la patinoire peut potentiellement accueillir (de 5300 à 5800 personnes). Par ailleurs, le Conseil général, comme d'ailleurs la Commission des sports avant lui, se montrait dubitatif sur le montant prévu pour la réhabilitation du Paddock du Jura. Ce projet soulevait en effet plusieurs questions de fond que l'on peut résumer ainsi :

1. nécessité du maintien d'une installation de ce type ;
2. localisation de ladite installation dans un quartier en plein développement ;
3. prix de sa réhabilitation.

Lors de ce même débat, et dans le même état d'esprit, votre Autorité acceptait tacitement le postulat suivant : « *Le Conseil communal étudie l'affectation de l'argent économisé par l'abandon lié au Paddock à la sécurité de la Patinoire des Mélèzes* ».

Historique patinoire

Un permis de construire a été délivré en 1996 pour le réaménagement de la patinoire comprenant principalement deux prolongements de la tribune "est" (places debout), la création d'une tribune suspendue au sud et la création d'un local de presse au nord-est. Suite à ces transformations, la capacité est établie à 7000 places (5930 debout et 1070 assises). La Ville n'a pas de document qui précise comment la capacité a été calculée à l'époque.

En 2008, la nouvelle zone VIP permet d'avoir 59 places assises supplémentaires et 100 pour toute la loge en fonction des voies d'évacuation de cet espace qui sont situées au nord et en ouest.

Fin 2008 une rangée de 99 sièges est ajoutée en haut de la tribune Ouest. En date du 20 février 2011 la patinoire recèle 1259 places assises pour un total accordé de 5800 places. Ce total autorisé a été confirmé par les services concernés de la ville.

Analyse

Afin de ne rien négliger dans l'analyse du site, des réunions avec les différents services de la Ville se sont succédé pour déceler tous les manquements de cette installation. Sans entrer dans le détail de ces débats, force est de constater que plusieurs aménagements doivent être entrepris afin de sécuriser au mieux les lieux en y garantissant une capacité d'accueil digne de l'équipe phare de la Ville (objectif 6000 spectateurs). Dans un premier temps, la Ville a investi CHF 40'000.- pour les premiers aménagements urgents. Par la suite une seconde enveloppe de CHF 15'000.- a été accordée par le Conseil communal pour une deuxième phase afin de sécuriser les matchs des play-offs 2010-2011 avec une capacité de 5800 personnes. L'utilisation de ces deux crédits est présentée en détail ci-dessous. Ces travaux ont été réalisés avec la collaboration des inspecteurs de la prévention incendie de la ville.

Pour la suite, les services concernés établirent la liste des travaux à réaliser pour être dans les normes d'une installation telle que la patinoire des Mélézes.

Réalisation première phase projet sécurité patinoire

Le premier crédit urgent (article 95 de CHF 40'000.-) du 4 avril 2010 a permis les réalisations suivantes :

- portes de secours coté sud (trois) ;
- escaliers d'évacuation (demi-marches) ;
- éclairage et luminaires supplémentaires pour les voies d'évacuation (bornes de sécurité) ;
- modification et adjonction de barrières de sécurité ;

Le second crédit (article 95 de CHF 15'000.-) du 26 janvier 2011 a permis de sécuriser le local de stockage de l'ammoniac. L'obligation de cette isolation concerne l'évacuation sud-est de la patinoire qui se trouve très étroitement liée à ce local :

- isolation du local par une maison spécialisée ;
- escaliers d'accès (échelle de secours) ;
- modification de l'armoire électrique pour l'alarme ammoniac.

Situation actuelle

Même si la situation actuelle n'est pas idéale, les travaux déjà réalisés permettent un accueil presque normal d'une manifestation telle qu'un match du HCC. La sécurité n'ayant pas de prix, mais ayant un coût, la suite de ce rapport met en évidence les travaux qu'il reste à réaliser pour répondre aux normes actuelles en matière de sécurité.

Description détaillée des investissements

- **Contrôle d'accès**
Depuis plusieurs années la question du contrôle d'accès des sites sportifs est ouverte. Le Service des sports, relancé à répétitions par des utilisateurs des installations (et notamment le HCC) ainsi que par les services en charge de la sécurité (Service du domaine public et Police neuchâteloise) a entrepris une réflexion afin de trouver une solution qui soit à la fois adéquate, économiquement supportable, applicable sur tous les sites, et qui réponde aux demandes liées à l'exploitation des différents sites et aux exigences en matière de sécurité.

La solution préconisée, basée sur cette analyse globale de tous les sites sensibles actuels, permet de trouver une solution pour répondre aux critères résumés ci-dessus. L'objectif est de connaître et de contrôler avec certitude le nombre de personnes qui entrent et qui ressortent d'un site comme la patinoire, cela permet par ailleurs d'éviter un "coulage" qui coûte cher aux organisateurs d'événements sportifs lors de grandes affluences. Par ailleurs ce système informatisé permet également d'obtenir des données statistiques fiables, de libérer, aux heures creuses, le personnel de caisse, de contrôler à distance le mur d'escalade de la halle Volta ou encore, dans le cas de la Piscine des Arêtes, de permettre au personnel de surveillance de se concentrer sur cette tâche sans être distrait par le service à assumer à la caisse. Un cahier des charges très complet a été réalisé afin de lancer un appel d'offre. A ce stade, et compte tenu des priorités retenues, les sites concernés sont la Piscine et la Patinoire des Mélèzes (accès public et manifestations), la Piscine des Arêtes et le mur d'escalade de la halle Volta. Le cahier des charges prévoit une évolution possible pour le site de la Charrière.

- **Buvette des juniors**

Aucun élément n'est actuellement anti-feu dans ce local. L'isolation doit être mise aux normes.

- **Buvette des juniors**

La ventilation de la buvette ne répond plus aux normes actuelles.

- **Buvette des juniors**

Le canal de cheminée doit être chemisé. Un carrelage de protection a déjà été réalisé par le Service des sports.

- **Protections individuelles**

Après l'isolation du local ammoniac, la protection individuelle des agents techniques doit être améliorée. Des protections individuelles et un lavabo doivent se trouver à l'entrée du local.

- **Accès**

Cette infrastructure est un véritable "moulin". Le Service des sports a comptabilisé 890 clés distribuées, dont plus de 190 passes généraux, dans la nature et dont personne ne sait qui les détient! Les derniers événements (plusieurs petits vols et un plus important le 12 février) confirment la nécessité de revoir complètement le contrôle d'accès de l'entier du site.

Il faudra le doter d'un système de clé permettant l'identification des allées et venues et la désactivation des clés perdues. Une consigne de CHF 100.- sera perçue, comme c'est le cas pour les halles de gymnastique.

- **Carburant**

La situation actuelle n'est plus acceptable. La sécurisation du stockage de nos carburants est une obligation (stockage et cuve de rétention).

- **Tribune Est**

La tribune Est (places debout) n'est plus aux normes. Cette dernière doit être modifiée selon la législation actuelle (déambulation, évacuation). A ce stade il subsiste deux options possibles :

- soit une coursive est ajoutée à la tribune actuelle et les gradins en béton sis en dessous devront être réhabilités ;
- soit la tribune est agrandie jusqu'au bord de la piste de glace ;
- selon la variante qui sera choisie, des sièges supplémentaires (500) seront nécessaires;
- le budget sollicité prend en compte le coût maximum;

- **Public à mobilité réduite**

L'emplacement pour les personnes à mobilité réduite n'est vraiment pas idéal. Un déplacement du lieu d'accueil et son adaptation devient nécessaire.

- **Gradins**

Les gradins (en dur) autour de la piste sont fortement dégradés. Une première réfection a été faite en 1997 pour la partie nord (accueil des supporters adverses). La même rénovation doit-être faite pour la partie Est et Sud de la patinoire.

- **Signalisation de sécurité**

Tout changement dans l'infrastructure demande une adaptation des bornes et indications de secours.

- **Chronométrage**

Cette installation ancienne devient problématique pour les pièces de rechanges (difficiles à trouver) et car il ne sera plus possible d'ici un an ou deux de trouver les ampoules nécessaires à son fonctionnement (ce type d'ampoules vont être interdites).

Comme cette horloge est pendue au plafond de la patinoire, un nouveau calcul de statique de la toiture est en cours afin de préciser la charge admissible. La nouvelle installation de chronométrage sera pourvue de la technologie "LED". Une participation du club local est envisagée en fonction du modèle qui sera retenu (suivant le choix opéré le prix peut varier de CHF 150'000.- à plus de CHF 800'000.-). La Ville n'investira, au maximum, qu'un montant de CHF 150'000.- représentant le prix d'une horloge répondant au standard minimal. Si le HCC souhaite, notamment pour pouvoir valoriser de l'espace publicitaire, un modèle plus grand et équipé d'écrans, il en supportera la plus value.

- **Vidéosurveillance**

D'une manière générale le Conseil communal n'est pas favorable à la multiplication d'installations de vidéosurveillance en ville. Cependant, et afin de répondre à la problématique tout à fait spécifique de la gestion d'une foule concentrée dans une installation sportive, il a considéré qu'il devait entrer en matière sur la demande des services en charge de la sécurité. En ce qui concerne la Patinoire des Mélèzes, il convient de mentionner ceci :

- les installations dans les stades sont du ressort des propriétaires. La nécessité d'une installation de vidéosurveillance a déjà été démontrée à de nombreuses reprises. De plus, elle s'inscrit dans le prolongement ou en complémentarité avec les mesures prises par la police ;
- le poste de commande est desservi prioritairement par la sécurité interne du club avec si besoin un appui des spécialistes de la police. Couplé au noeud cantonal, il permet de vérifier rapidement les individus fichés dans la base de données Hoogan ;
- c'est un outil qui contribue à assurer l'ordre dans le stade et à interdire l'accès aux individus qui ne se comportent pas correctement, par le fait que la preuve photographique est reconnue par la justice ;

- rencontré lors d'une séance à l'invitation du chef du DJSF, M. Augsburgers de la ligue nationale de hockey reconnaissait le bienfondé de ce type d'installation. Un grand nombre de stades de glace disposent d'une installation de vidéosurveillance ;
 - l'installation de ce système de vidéosurveillance a été soumis à l'approbation du Délégué à la protection des données.
- **Toiture**
En cas de déneigement de la toiture, des mesures de sécurité sont obligatoires (ligne de vie ou barrière).
 - **Soude**
Seul objet urgent pour la piscine pour permettre d'adapter le stockage aux normes actuelles.

Synthèse et coûts des travaux déjà réalisés (article 95 n°1)

Sujet	Priorité	Coût
Portes de secours (trois)		CHF 14'067.-
Demi-marches tribune Est		CHF 8'485.-
Bornes de sécurité		CHF 1'984.-
Barrières de sécurité		CHF 3'309.-
Modification et adjonction lumière		CHF 8'778.-
Stockage du carburant (1 ^{ère} phase)		CHF 2'930.-
Total		CHF 39'553.-

Synthèse et coûts des travaux déjà réalisés (article 95 n°2)

Sujet	Priorité	Coût
Isolation du local d'ammoniac		CHF 9'725.-
Échelle de secours		CHF 2'064.-
Modification de l'alarme ammoniac		CHF 1'000.-
Total		CHF 12'789.-

Synthèse et coûts des travaux à réaliser en 2011

Sujet	Priorité	Coût
Contrôle d'accès	1	CHF 400'000.-
Anti-feu buvette juniors	1	CHF 50'000.-
Ventilation et canal de cheminée buvette juniors	1	CHF 8'000.-
Protection des agents techniques dans la machinerie (ammoniac)	1	CHF 10'000.-
Accès (cylindres et clés)	1	CHF 40'000.-
Carburant (stockage)	1	CHF 25'000.-
Tribune Est	1	CHF 250'000.-
Sièges supplémentaires (500)	1	CHF 15'000.-
Emplacement handicapés	1	CHF 10'000.-
Local du personnel	1	CHF 7'000.-
Total		CHF 815'000.-

Synthèse et coûts des objets à réaliser en 2012

Sujet	Priorité	Coût
Réfection des gradins	2	CHF 500'000.-
Bornes de sécurité	2	CHF 10'000.-
Horloge de chronométrage	2	CHF 150'000.-
Vidéosurveillance	2	CHF 60'000.-
Toiture	2	CHF 25'000.-
Soude piscine	2	CHF 5'000.-
Total		CHF 750'000.-

Calendrier des travaux

Les étapes du projet de rénovation vont s'étaler jusqu'à fin décembre 2012 en fonction des priorités des tableaux ci-dessus :

- adjudication définitive par thème ;
- début des travaux mai 2011 ;
- fin des travaux prévus décembre 2012.

Respect des lignes prioritaires fixées par le programme de législation

Le présent projet correspond aux lignes prioritaires fixées dans le programme de législation ainsi qu'aux priorités définies dans le rapport relatif à l'état des lieux des infrastructures sportives, aux priorités et au calendrier des investissements nécessaires à leur pérennité.

Subventions

Une partie des travaux mentionnés ci-dessus font l'objet d'une demande de subvention auprès de l'ECAP pour un montant de l'ordre de CHF 100'000.-. Par ailleurs une demande de subvention sera déposée auprès du Fonds des sports. Les éventuelles subventions reçues seront portées en déduction du crédit sollicité.

Conséquences sur les finances

Un montant de CHF 310'000.- sera prélevé en 2011 au fonds de soutien à l'économie pour financer une partie de ces travaux. Par ailleurs il convient de rappeler qu'un montant de CHF 500'000.- investi dans ce projet concerne une réallocation d'investissement 2009.

En conséquence le montant à prendre en considération pour calculer les conséquences sur les finances est de **CHF 1'255'000.-** (soit le montant total du crédit moins le prélèvement au fonds).

En application des directives établies par le Service des communes en matière d'amortissements, la charge financière annuelle moyenne de l'investissement peut être estimée comme suit :

La charge annuelle pour la Ville sera de :

- Amortissement : CHF 1'255'000.- x 7.35% (taux moyen)
CHF 92'242.-
- Intérêts à 3% (taux moyen des emprunts de la ville) sur la moitié de l'investissement
CHF 18'825.-

Soit une charge annuelle moyenne de **CHF 111'067.-**

Les travaux susmentionnés figurent au budget des crédits à solliciter pour un montant de CHF 1'500'000.- au Service des sports. La charge d'intérêts relative à ce montant est déjà implicitement budgétée dès lors que l'investissement a été inclus dans le budget.

Conséquences sur les ressources humaines

La mise en place d'un contrôle d'accès par portique avec gestion informatisée permettra une réorganisation du travail des caissières de la piscine/patinoire des Mélèzes et des gardiens de la piscine des Arêtes. En effet, cela permettra une présence plus importante d'hôtesse d'accueil en période de grande affluence et accélérera le processus d'entrée à la piscine et à contrario cela permettra de diminuer leur temps de présence les jours de mauvais temps et permettra de réduire les heures d'ouverture de la caisse, tout en permettant l'accès aux installations.

Pour les Arêtes, cela nous évitera de devoir engager du personnel supplémentaire pour la surveillance du bassin. Cette installation permettra au gardien de se concentrer sur ses tâches premières, à savoir la surveillance du bassin et des vestiaires, améliorant ainsi la sécurité.

Collaboration intercommunale

La nature des travaux présentés ci-dessus n'entraîne aucune possibilité de collaboration intercommunale. Le présent rapport sera communiqué pour information, comme cela est systématiquement le cas, au groupe de travail "RUN – 3 villes sports".

Éléments relatifs au développement durable

a) aspects environnementaux

La sécurisation du local ammoniac et du stockage de carburant, de son transport (moins de trajet entre la voirie et le centre sportif) ainsi que le conditionnement sécurisé du chlore de la piscine participe à l'aspect environnemental.

b) aspects sociaux

L'état de santé détermine dans une large mesure la qualité de vie de l'individu. Il exerce aussi une influence importante sur la vitalité économique. La sécurité, la protection de l'individu et la promotion de la santé sont par conséquent des objectifs prioritaires du développement durable. Notre Ville, par son soutien aux associations utilisant toutes les infrastructures sportives de la Ville et avec la patinoire des Mélézes, s'inscrit ainsi pleinement dans les buts poursuivis en matière de promotion de la santé.

c) aspects économiques

Entretenir son patrimoine c'est aussi contribuer à ne pas léguer aux générations futures des dettes trop lourdes à assumer. En ce sens le programme de travaux décrit dans le présent rapport répond pleinement aux objectifs d'un développement durable. Par ailleurs, il faut relever que de tels travaux auront un impact positif sur l'économie locale ou régionale car, pour l'essentiel, ils pourront être attribués à des entreprises locales.

Préavis de la Commission des sports

Lors de sa séance du 5 avril 2011, la Commission des sports a été saisie du rapport. Elle a donné un préavis favorable à l'unanimité des membres présents et recommande son acceptation par le Conseil général.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs le conseillers généraux, de bien vouloir accepter l'arrêté ci-dessous et de classer le postulat PLR du 30 septembre 2009.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Laurent Kurth

Le chancelier

Thibault Castioni

**LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS**

Vu le rapport du Conseil communal

arrête:

Article premier.- Un crédit de CHF 1'565'000.- est accordé au Conseil communal pour la réalisation de divers travaux à la Patinoire des Mélèzes.

Article 2.- Un montant de CHF 310'000.- est prélevé au fonds de soutien à l'économie pour financer le présent crédit.

Article 3.- Ce crédit figurera au compte des investissements du Service des sports.

Article 4.- L'investissement sera amorti au taux annuel de 7.35%.

Article 5.- Les subventions éventuelles viendront en déduction du crédit.

Article 6.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le président La secrétaire
Marc Schafroth Aline Fleury